



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Question écrite n° 17647

Texte de la question

M. Michel Delebarre appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'avenir de la Mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Il s'interroge sur la liberté d'action de cette mission, dont les compétences et le professionnalisme sont unanimement reconnus. Il semble aujourd'hui que plusieurs projets viendraient mettre à mal le travail minutieux accompli par la mission, la privant de certaines de ses compétences. Aussi aimerait-il que le Gouvernement précise ses intentions dans ce domaine, et les orientations qu'elle compte prendre dans la lutte contre les dérives sectaires.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a eu l'occasion de réaffirmer récemment l'intérêt s'attachant au maintien, voire au renforcement, de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires et à l'accomplissement de ses missions. Aucune disposition du décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 n'implique en effet que cette vigilance doive se limiter à la sphère religieuse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17647

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1545

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3429